FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Nu-Calgon**

1. Identification

Cherry Blossom (6101-05, 6101-10, 6101-20) Identificateur de produit

Autres moyens d'identification Pas disponible. Gel neutralisant Usage recommandé **Restrictions d'utilisation** Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Nu-Calgon

2611 Schuetz Road **Adresse**

St. Louis, MO 63043

États-Unis

Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499

Courriel Pas disponible.

Numéro de téléphone

d'urgence

1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé. Non classé. Dangers pour la santé Dangers environnementaux Non classé. Risques défini pour SIMDUT Non classé

2015

Éléments d'étiquetage

Aucune. Symbole de danger Mention d'avertissement Aucune.

Mention de danger

Ce produit est considéré comme non dangereux selon les critères du SIMDUT et de l'OSHA.

Conseil de prudence

Prévention Pas disponible. Intervention Pas disponible. Stockage Pas disponible. Pas disponible. Élimination

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

(DSNCA)

Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés

Aucuns connus.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA)

ailleurs (DPNCA)

Aucun(e) connu(e).

Renseignements

supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange Dénomination chimique Numéro d'enregistrement CAS % Nom commun et synonymes Acide octadécanoïque, sel de 822-16-2 5 - 10 sodium Propane-1,2-diol 57-55-6 1 - 5 Dodecanamide, N,n-dimethyl-3007-53-2 0.1 - 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Peau Yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Les symptômes peuvent être différés. Symptômes de patient de festin.

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Méthodes d'extinction inappropriées

Informations générales

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Lutte contre l'incendie / instructions

Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux Produits dangereux résultant Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

de la combustion

Pas disponible

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas goûter ni avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

ı	im	ites	d'e	xno	siti	on
_		1103	u c	ADU	JI.	v

Canada, LEMT pour l'Alberta (Code	de l'hygiène et de la sécurité a	u travail Δnneve 1 Tahleau 2)
Callada, LEMI podi i Alberta (Code	i de i livulelle el de la Seculile a	u ilavali. Allileke I. Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
Acide octadécanoïque, sel de sodium (CAS 822-16-2)	MPT	10 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme	
Acide octadécanoïque, sel de sodium (CAS 822-16-2)	MPT	3 mg/m3	Respirable.	
		10 mg/m3	Inhalable	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Acide octadécanoïque, sel de sodium (CAS 822-16-2)	MPT	3 mg/m3	Fraction respirable.
as coala (e715 c 15 _)		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191, telle que modifiée

Composants	туре	Valeur
Acide octadécanoïque, sel de sodium (CAS 822-16-2)	MPT	10 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Acide octadécanoïque, sel de sodium (CAS 822-16-2)	MPT	3 mg/m3	Fraction respirable.
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)	MPT	155 mg/m3	Vapeur et aérosol.
,		10 mg/m3 50 ppm	Aérosol Vapeur et aérosol.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Туре	, Valeur	
Acide octadécanoïque, sel	MPT	10 ppm	
de sodium (CAS 822-16-2)			

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau 18) Composants Type Valeur

Acide octadécanoïque, sel 15 minutes 20 mg/m3 de sodium (CAS 822-16-2)

MPT

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	Forme
Acide octadécanoïque, sel de sodium (CAS 822-16-2)	MPT	3 mg/m3	Fraction respirable.
(0.10 0== 10 =)		10 mg/m3	Fraction inhalable.
États-Unis. Guides WEEL (niveau	ı d'exposition environnement	al sur le lieu de travail)	
Composants	Туре	Valeur	Forme

Valeurs biologiques limites

Propane-1,2-diol (CAS

Contrôles d'ingénierie appropriés

57-55-6)

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

10 mg/m3

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Normalement non nécessaire si utilisé conformément au mode d'emploi. Pendant la manipulation de grandes quantités ou en cas de situation d'urgence, il est recommandé de porter une protection adéquate pour les yeux.

Aérosol

Protection de la peau

Protection des mains Normalement non nécessaire si utilisé conformément au mode d'emploi. Pendant la manipulation

de grandes quantités ou en cas de situation d'urgence, il est recommandé de porter une protection

adéquate pour la peau.

Autre Porter un vêtement de protection approprié. Normalement non nécessaire.

Protection respiratoire Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation et si les limites d'exposition sont

respectées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques Pas disponible.

Considérations d'hygiène

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Solide. **Aspect** Solide. État physique Solide. **Forme** Blanc Couleur Variées Odeur

Seuil de l'odeur Pas disponible. Pas disponible. pН Pas disponible. Point de fusion et point de

congélation

Pas disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Densité Pas disponible. Point d'éclair Pas disponible. Vitesse d'évaporation Pas disponible.

Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

> Limites d'inflammabilité inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

Pas disponible.

supérieure (%)

Limite d'explosibilité inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité supérieure (%)

Pas disponible.

Pas disponible. Tension de vapeur Densité de vapeur Pas disponible. Densité relative Pas disponible. Pas disponible. Solubilité

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Pas disponible.

Température

Pas disponible.

d'auto-inflammation Température de décomposition

Pas disponible.

Viscosité

Pas disponible.

Autres informations

Point d'écoulement Pas disponible. Propriétés explosives Non explosif. Non oxydant. Propriétés comburantes

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

> autre source d'ignition. Agents comburants forts.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Inhalation.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Ingestion

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Inhalation

Peau Un contact prolongé ou répété avec la peau peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Yeux Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Acide octadécanoïque, sel de sodium (CAS 822-16-2)

Aiguë

Cutané

DL50 > 3000 mg/kg, CCOHS Lapin

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale DL50

> 5000 mg/kg, CCOHS Rat

Dodecanamide, N,n-dimethyl-(CAS 3007-53-2)

Aiguë

Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg, ECHA

Inhalation

CI 50 Rat > 3551 mg/m3, ECHA

Orale

DL50 Rat > 2000 mg/kg, ECHA

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

Inhalation

CL50 Lapin > 317042 mg/m3, 2 heures, ECHA

Orale

DL50 Rat 22000 mg/kg, ECHA

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible. Indice d'érythème Pas disponible. Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris

Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la

conjonctive

Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération

Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant Acide octadécanoïque, sel de sodium (CAS 822-16-2)

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de Mutagénicité

Irritant

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

> développement. Pas disponible.

Tératogénicité Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

Crustacés

CE50 Daphnia 10000 mg/L, 48 heures

Aquatique

CE50 Crustacés Puce d'eau (daphnia magna) > 10000 mg/L, 48 heures

Poisson CL50 Vairon à grosse tête (Pimephales 710 mg/L, 96 heures

promelas)

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Mobilité générale

Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA/ICAO (Air)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG (Transport maritime)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit n'est pas connu comme un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29

CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réalementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Non

SARA 302 Substance très

dangereuse

SARA 311/312 Produit Non

chimique dangereux

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Acide octadécanoïque, sel de sodium (CAS 822-16-2) Inscrit. Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6) Inscrit.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Page: 7 of 8

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage de mise en garde en vertu du règlement de la Proposition 65 de Californie.

Inventaires

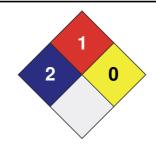
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi	Oui

réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0





Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 27-Octobre-2023

Version n° 01

Date en vigueur 13-Novembre-2023

Préparée par Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations Pas disponible.

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence